

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 19

pouvoirs : 8

**OBJET :**

**INSTALLATIONS  
CLASSÉES POUR LA  
PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT  
- MODIFICATION DU  
PÉRIMÈTRE DU  
PLAN D'ÉPANDAGE  
DES BOUES DE LA  
STATION  
D'ÉPURATION DE LA  
SOCIÉTÉ DS SMITH  
PAPER ROUEN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Délibération n° 2025-05*

L'an deux mil vingt-cinq,  
le : **Lundi 24 février**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2025.

**PRESENTS** : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,  
M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE,  
M. Lionel GONNET, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN,  
Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José  
MARTIN, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, M. Serge  
DELAVALLEE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL,  
Mme Lucie CLOUARD, M. Michel CAILLOT et Mme Corine  
LE BLÉVEC.

**Absents ou excusés** : Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER qui a donné  
pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Maryse BRIANCEAU qui a  
donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, M. Jean-Luc PAULHE  
qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, Mme Christine  
CHATEL-THIEULART qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN,  
Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir à Mme Marie-José MARTIN,  
Mme Charlène RENARD qui a donné pouvoir à M. Philippe  
VAN-HOORNE, M. Cédric COQUELIN qui a donné pouvoir à M. Lionel  
GONNET, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à Mme Nicole  
GONDOUIN, M. Stéphane CLOUET et M. Gérard LATINIER.

Monsieur Michel CAILLOT a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

La Préfecture de Seine Maritime a transmis à la Ville de L'AIGLE  
un avis d'enquête publique portant sur une demande  
d'autorisation environnementale relative à la mise à jour du  
périmètre du plan d'épandage des boues de la station  
d'épuration de la Société DS SMITH PAPER ROUEN, située à  
SAINT ETIENNE DU ROUVRAY, sur le territoire de 261  
communes des départements de la Seine Maritime, de l'Eure et  
de l'Orne.

L'enquête se déroule du 27 janvier au 27 février 2025. Toutes les  
précisions figurent dans l'avis d'enquête joint en annexe.

La présente demande d'autorisation concerne la mise à jour du  
périmètre pour le recyclage par épandage agricole des boues de  
papeterie issues de la préparation de papier, à partir de vieux  
cartons et emballages ménagers de cette usine.

Sur la commune, le plan d'épandage concernerait une parcelle de 5,63 hectares.

Conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 18 décembre 2024, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce projet.

Lors des échanges, il est fait mention notamment que :

- ces boues de papeterie contiennent des produits, de blanchiment entre autres, qui peuvent altérer la qualité de l'eau ;
- la commune a tout intérêt à refuser les boues émanant d'une entreprise d'un autre département et à conserver ses terres agricoles pour des besoins locaux ;
- le transport de ces boues induirait une augmentation de l'empreinte carbone.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,***

- ***DÉCIDE d'ÉMETTRE UN AVIS DÉFAVORABLE sur ce projet de modification du périmètre du plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la Société DS SMITH PAPER ROUEN.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Philippe VAN-HOORNE**

**DS SMITH PAPER ROUEN SAS**  
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - MODIFICATION DU  
PÉRIMÈTRE DU PLAN D'ÉPANDAGE DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé du **lundi 27 janvier 2025 à 9h00** au **jeudi 27 février 2025 à 17h30**, soit pour une durée de 32 jours consécutifs, à une enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale relative à la mise à jour du périmètre du plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la société DS SMITH PAPER ROUEN, dont le site se situe à Saint-Étienne-du-Rouvray, sur le territoire de 261 communes situées dans les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne.

Toute information relative à ce projet peut être demandée auprès de Mme Manuelle DELAFOSSÉ, responsable qualité sécurité environnement, DS Smith Paper Rouen, manuelle.delafosse@dssmith.com

M. Bernard POQUET, retraité du ministère de la Défense nationale, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Mme Mireille AUGÉ, inspectrice retraitée de l'Éducation nationale, est désignée en qualité de suppléante au commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier complet de demande d'autorisation environnementale relative au nouveau périmètre du plan d'épandage est consultable en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public en mairie de Saint-Étienne-du-Rouvray, place de la Libération 76800 Saint-Étienne-du-Rouvray, siège de l'enquête, et dans les mairies ci-dessous désignées comme lieux de permanences.

Le dossier est aussi consultable gratuitement sur poste informatique au Bureau de l'utilité publique et de l'environnement de la préfecture de la Seine-Maritime, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, **et après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse suivante** : [pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr) en précisant en objet « demande de rendez-vous pour dossier d'enquête DS Smith Paper Rouen » ou en téléphonant au 02 32 76 53 83 ou 02 32 76 52 49.

Le dossier en version numérique est également adressé, pour information, à chaque maire des 261 communes concernées par le plan d'épandage. La liste complète est consultable dans l'annexe à l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Le dossier d'enquête, l'avis ainsi que l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête et son annexe sont consultables en ligne sur les sites suivants :

<http://www.seine-maritime.gouv.fr> ou <https://www.registre-numerique.fr/dssmithepandage762761-seine-maritime>

Le commissaire enquêteur assure douze permanences afin de recevoir les contributions du public aux jours et heures suivants :

Saint-Étienne-du-Rouvray	place de la Libération - 76800	lundi 27 janvier 2025 de 9h00 à 12h00
La Neuville-Chant-d'Oisel	2167 rue des Andelys - 76520	lundi 27 janvier 2025 de 14h00 à 17h00
Mesnils-sur-Iton	51 rue Sylvain Lagescarde - 27240	jeudi 30 janvier 2025 de 9h00 à 12h00
La Haye-Saint-Sylvestre	43 place de la Mairie - 27330	jeudi 30 janvier 2025 de 17h00 à 19h00
La Goulafrière	Place de la Mairie - 27390	mercredi 5 février 2025 de 9h00 à 12h00
Acon	8 rue de la Mairie - 27570	mercredi 5 février 2025 de 16h00 à 19h00
Bourg-Achard	Place de la Mairie - 27310	samedi 8 février 2025 de 9h00 à 12h00
Pacy-sur-Eure	Place René Tomasini - 27120	samedi 15 février 2025 de 9h00 à 12h00
Echauffour	7 Grande-rue - 61370	vendredi 21 février 2025 de 9h00 à 12h00
Charencey	1 place Pompidou - 61190	vendredi 21 février 2025 de 14h00 à 17h00
Vieux-Manoir	67 route de Buchy - 76750	mardi 25 février 2025 de 13h00 à 16h00
Saint-Étienne-du-Rouvray	place de la Libération - 76800	jeudi 27 février 2025 de 14h30 à 17h30

Les contributions peuvent être déposées pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/dssmithepandage762761-seine-maritime>
- sur les registres papier disponibles en mairies de Saint-Étienne-du-Rouvray, La Neuville-Chant-d'Oisel, Mesnils-sur-Iton, La Haye-Saint-Sylvestre, La Goulafrière, Acon, Bourg-Achard, Pacy-sur-Eure, Echauffour, Charencey et Vieux-Manoir
- par courrier électronique à : [dssmithepandage762761-seine-maritime@mail.registre-numerique.fr](mailto:dssmithepandage762761-seine-maritime@mail.registre-numerique.fr)
- par courrier postal en mairie de Saint-Étienne-du-Rouvray, place de la Libération - 76800, siège de l'enquête, en précisant que ce dernier est adressé à "Monsieur le commissaire enquêteur - épandage DS Smith Paper Rouen"

**Les dépositions peuvent se faire pendant toute la durée de l'enquête de manière anonyme ou non. En cas de déposition non anonyme, le public est informé que les données sont susceptibles d'être mises en ligne avec le rapport d'enquête publique.**

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables en mairie de Saint-Étienne-du-Rouvray, La Neuville-Chant-d'Oisel, Mesnils-sur-Iton, La Haye-Saint-Sylvestre, La Goulafrière, Acon, Bourg-Achard, Pacy-sur-Eure, Echauffour, Charencey, Vieux-Manoir et à la préfecture de la Seine-Maritime au Bureau de l'utilité publique et de l'environnement et sur le site internet de la préfecture.

Les autorités compétentes pour prendre la décision à l'issue de l'enquête publique sont le préfet de la Seine-Maritime, le préfet de l'Eure et le préfet de l'Orne. La demande peut faire l'objet d'un arrêté modificatif des prescriptions techniques de l'arrêté du 31 mai 2018 ou d'un arrêté préfectoral de refus.